

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l'institution

Un collectif MSA "caisses, élus, salariés" pour relever les défis de demain

Reprenant un rythme habituel après deux années bousculées par la crise sanitaire, l'assemblée générale de la MSA Bourgogne a eu lieu le 15 avril dernier au Palais des Congrès de Beaune. Pour faciliter la participation du plus grand nombre, les délégués dans l'impossibilité d'être présents physiquement ont pu suivre cet événement en distanciel.

Après avoir accueilli et remercié les délégués et personnalités présentes, désigné les assesseurs et la secrétaire de séance, le président Dominique Bossong a laissé la parole à Armelle Rutkowski, directrice générale, qui a présenté son rapport d'activité pour l'année 2021.

Avant un tour d'horizon des résultats chiffrés de la caisse, qu'il s'agisse des prestations versées, des cotisations appelées ou encore des aides accordées, Armelle Rutkowski a souhaité illustrer cette année en quelques mots :

✓ **Vigilance** : la protection sociale a été, une fois encore, essentielle pour limiter les impacts de l'épidémie de Covid.

✓ **Agilité** : rester mobilisés et être réactifs en intégrant l'ensemble des mesures gouvernementales ou des réformes pour accompagner nos populations agricoles.

✓ **Engagement** : la mise en œuvre massive du télétravail a permis le maintien de notre activité tout en sécurisant et protégeant la santé du personnel.

✓ **Adaptation** : faire face aux difficultés d'organisation de l'activité inhérentes à la signature tardive de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2021-2025.

Mauricette Besançon et François Vaillant, présidents par alternance du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS), ont choisi de faire un zoom sur une action précise dans chaque domaine couvert par l'Action Sanitaire et Sociale. Ainsi, dans le domaine Famille / Enfance / Jeunesse, ils sont revenus sur l'action Grandir en Milieu Rural qui répond aux besoins de territoires prioritaires en termes de petite enfance, de loisirs et de parentalité. S'agissant des Actifs Fragiles, ils ont évoqué le Parcours Attentionné Nouvel Installé via lequel conseillers, délégués et travailleurs sociaux se succèdent pour accompagner les jeunes installés sur une période de trois ans. Concernant les Seniors, ils ont présenté l'accompagnement proposé aux aidants, comme le relai et le parcours santé. Enfin, dans le cadre de l'Animation des Territoires, ils ont abordé MSA Solidaire et l'appel à projet élargi pour favoriser le développement des services et des solidarités de proximité ainsi que la poursuite et le développement de l'action "Paniers solidaires" qui favorise le rapprochement entre maraîchers et familles agricoles et rurales fragiles, via la vente de produits de qualité à prix réduits.

Corinne Amelin et Jacques Ganne, respectivement présidents du Comité de Protection Sociale des Non Salariés (CPSNS) et des Salariés (CPSS) ont, pour leur part, décidé de balayer les fausses idées existantes sur le champ d'actions



du service Santé Sécurité au Travail et l'activité des professionnels le composant, rappelant les sommes investies en 2021, au titre de la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles ou encore du mal-être.

Après avoir évoqué les 36 actions mises en place, en 2021, par les délégués MSA et fait un rappel sur L'atelier de l'Élu, plateforme de formation, René Faucheux, président de la Commission Vie Institutionnelle (CVI) a accueilli Agnès Cadiou, directrice des Affaires Juridiques et Institutionnelles de la Caisse Centrale, venue exposer deux projets forts pour les élus pour 2022. Tout d'abord, ce qui, du 1^{er} au 9 octobre prochain, mobilisera l'ensemble des élus des 35 caisses du réseau : une action commune sur la thématique de l'alimentation. Puis, elle a présenté "Mon appli Élus MSA", un nouvel outil web au service des délégués pour les accompagner au quotidien dans leur mission d'Élu.

Dans son rapport moral, Dominique Bossong est revenu sur la mise en œuvre des prises en charge de cotisations octroyées aux exploitants touchés par l'épisode de gel en avril 2021, a évoqué les conséquences du conflit russo-ukrainien et le plan de résilience prévu pour soutenir les revenus des filières, puis a réaffirmé la mobilisation de la MSA dans la lutte contre le mal-être agricole. Après un retour sur la réforme des allocations logement, la revalorisation des retraites agricoles, les prises en charge de cotisations, la généralisation de "Mon espace santé" ou encore la prolongation du dispositif Tesa simplifié jusqu'en 2023, le président a abordé la stratégie d'influence et les actions de communication déjà menées auprès des élus du territoire. Il a retracé l'engagement de la MSA Bourgogne dans le dispositif France services et, pour finir, a évoqué les 10 propositions du Manifeste pour la ruralité présentées aux présidentiables et politiques de tous bords, lors du SIA 2022, avec l'espoir que la ruralité soit un des thèmes majeurs du nouveau quinquennat.

Invité d'honneur de cette assemblée générale, dont la thématique était la santé sur les territoires, Pierre Pribile, directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) BFC a présenté l'action structurée de l'ARS sur les territoires et le partenariat fort existant avec la MSA Bourgogne, au service des populations agricoles et rurales.

Enfin, François-Emmanuel Blanc, directeur général de la CCMSA, a clôturé les travaux de l'assemblée générale en rappelant l'importance d'un collectif "caisses de MSA, caisse centrale, élus MSA et salariés" pour relever les défis à venir au service des territoires et de leurs populations.



Éditorial



Notre assemblée générale a eu lieu, le 15 avril dernier à Beaune. Avec Jean-Paul Baudin, 1^{er} vice-président et Armelle Rutkowski, directrice générale, j'ai eu le plaisir, d'y accueillir Agnès Cadiou, directrice des Affaires Juridiques et Institutionnelles à la CCMSA, Pierre Pribile, directeur général de l'ARS BFC et François-Emmanuel Blanc, directeur général de la CCMSA.

Les bilans CPSNS / CPSS, CPASS, VI et les résultats chiffrés 2021 ont démontré, une fois de plus, l'investissement de la MSA Bourgogne au service des populations agricoles et rurales, mais d'autres challenges nous attendent !

Tout d'abord, et conjointement à la mise en place des évolutions législatives en cours et à venir, nous allons rapidement mettre en œuvre les prises en charge gel pour les exploitants impactés, ainsi que les mesures issues du plan de résilience initié par le gouvernement pour répondre aux conséquences du conflit russo-ukrainien sur les revenus des filières. Nous travaillons à la concrétisation d'un dispositif mobilisateur et coordonné de l'ensemble des acteurs du monde agricole autour de la lutte contre le mal-être, permettant le renforcement des moyens dédiés à la détection et la prise en charge. Un thème qui fait également partie des orientations des plans Santé Sécurité au Travail et Action Sanitaire et Sociale 2021-2025. La Convention d'objectifs et de gestion, couvrant la même période, vient d'être signée. Elle devait nous permettre de répondre aux enjeux du monde agricole et au besoin de proximité des territoires ruraux, mais cette dynamique risque d'être perturbée par l'actualité économique.

Parallèlement, avec les délégués, nous allons encore intensifier notre stratégie d'influence, auprès des élus territoriaux, afin de donner plus de visibilité à l'action de la MSA au service des populations agricoles et rurales. Pour les aider, au quotidien, dans leur mission, les délégués bénéficient désormais d'une nouvelle application web "Mon appli Élus MSA". Agnès Cadiou en a expliqué les principes et le fonctionnement. Il s'agit là d'un outil proposant de l'information et des ressources locales et nationales, la possibilité de contacter la caisse, d'échanger entre élus d'un même échelon, d'accéder à l'annuaire des élus ou à l'agenda des actions à venir... Elle a également présenté l'action commune sur la thématique de l'alimentation qui, début octobre, impliquera le réseau des élus dans son ensemble, une première institutionnelle pour valoriser les délégués et leurs actions sur les territoires.

Lors de son allocution, Pierre Pribile a apporté un éclairage apprécié sur la politique de santé publique mise en place en région, qui couvre la sécurité sanitaire, la prévention et la promotion de la santé, l'organisation des soins et l'accompagnement médico-social et rappelé le partenariat évident qui existe avec la MSA Bourgogne, tant les domaines d'actions sont communs : prévention du suicide, parcours santé, relai aidants...

Pour François-Emmanuel Blanc, la période qui s'ouvre doit nous permettre de consolider notre rôle de service public de protection sociale au cœur même des territoires ruraux et c'est forts de nos atouts et de l'engagement de tous, élus et salariés, que nous pourrions relever les défis et enjeux à venir. Autant de sujets que nous allons aborder rapidement avec nos députés nouvellement nommés ou renouvelés dans leur mandat pour les cinq années à venir.

Je vous souhaite un bel été.

■ Dominique Bossong



Zoom

Un habitat qui fait société

Sandrine Cottaz est la responsable de la Marpa de Talmay, en Côte-d'Or. Une structure qui assure un accompagnement du vieillissement dans ses dimensions les plus larges. L'inventivité est une composante de son fonctionnement avec une idée maîtresse : ne pas exclure les seniors de la société.

À Talmay, dans le Val de Saône, Sandrine Cottaz est responsable, depuis 2016, d'une Maison d'accueil rurale pour personnes âgées (Marpa), d'une capacité de 24 places, qui s'organise autour d'une résidence autonomie. Elle a la particularité d'accueillir, en plus de son public "classique", des personnes confrontées à des problématiques psychologiques légères, mais qui réclament néanmoins un accompagnement bien spécifique. Un suivi d'équipe particulier est également nécessaire à la bonne marche de cette structure. Sandrine Cottaz va, par ailleurs, reprendre la coordination de ce que l'on nomme le "relayage", avec MSA Services. C'est une autre facette des résidences autonomie : il s'agit de se rendre au domicile de couples aidant-aidé afin de fournir du répit à l'aidant. « C'est une manière, explique-t-elle, de permettre que la maladie soit vécue un peu plus sereinement ». Au-delà du caractère très utile, et même salutaire, de ce "relayage", cela permet aux équipes des Marpa concernées de se rendre au domicile de personnes âgées et de prendre en compte des besoins qui, sans cela, pourraient rester "sous les radars" et sans solution. « C'est aussi un moyen d'étoffer nos services, souligne Sandrine Cottaz. Le "relayage" est une porte d'entrée mais si nous estimons que les personnes concernées en ont besoin, nous pouvons leur proposer de l'accueil temporaire, ou à la journée ».

Cultiver le lien social

Dans cette résidence autonomie, des personnes peuvent être hébergées dans un petit logement qui leur permet de vivre plus sereinement une perte relative d'autonomie. Cela permet aussi de conserver du lien social, voire de la sécurité, pour eux-mêmes, mais aussi pour rassurer leurs enfants, grâce à la présence permanente de personnes encadrantes. Le lien social, il se cultive aussi par le biais d'animations régulièrement proposées aux résidents. Un domaine qui est aussi sous la responsabilité de Sandrine Cottaz, titulaire d'un Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (Dejeps). « Ces animations peuvent prendre des formes multiples, précise-t-elle : atelier mémoire, gymnastique, tout ce qui favorise l'autonomie. Nous avons des activités sur l'estime de soi, la confiance en soi, qui font que les personnes sont plus rassurées sur leurs capacités et, là encore, renforcent leur autonomie. Nous



Nouba, la chienne qui fait le bonheur des résidents de la Marpa de Talmay.



Pour Sandrine Cottaz, la force d'une Marpa, c'est de permettre à des personnes âgées de se sentir pleinement impliquées dans le fonctionnement de la société.

avons monté un atelier théâtre avec la compagnie "Au plaisir des mots" et l'atelier théâtre d'un collègue. Nous pouvons aussi compter sur la présence d'une chienne d'accompagnement social... autant d'éléments qui permettent aux personnes de se sentir comme chez elles et de prendre conscience qu'elles sont capables de faire encore plein de choses ». La Marpa de Talmay accueille donc aussi des personnes à la journée : « nous recevons des personnes qui ne veulent plus rester seules chez elles, qui se sentent isolées. Elles viennent donc pour la journée et peuvent participer aux ateliers que nous proposons. Certaines partent même en vacances avec nous, en groupe, pour des séjours adaptés et accompagnés par des jeunes des Maisons familiales rurales (MFR) d'Agencourt et de Baigneux-les-Juifs qui sont en formation Services à la personne. Cela induit un brassage des générations rassurant et très positif ».

Aller moins vite vers la dépendance

L'accueil à la journée permet aussi à des aidants de se reposer tout en étant tranquilisés puisqu'ils savent que la personne qu'ils aident est en sécurité. À la Marpa de Talmay, le spectre d'intervention est finalement assez large. Avoir des repères, des rendez-vous réguliers au cours de la semaine, du lien social, être soulagé de certains actes de la vie quotidienne, tout cela permet à des personnes de retrouver de l'autonomie, d'aller moins vite vers une situation de dépendance, et d'améliorer les conditions du vieillissement. S'ajoute à cela l'impératif, pour cette Marpa, d'être très ouverte vers l'extérieur, faire en sorte que les résidents participent à la vie de la communauté à laquelle ils appartiennent, mais que cette communauté soit aussi présente dans la résidence. C'est un marqueur de l'esprit Marpa. « Par exemple, précise Sandrine Cottaz, dans le cadre de l'atelier théâtre précédemment évoqué, il était important que les résidents aillent aussi dans le collège. C'est un moyen de sentir qu'on participe à la société. L'idée n'est pas d'assister les gens ou de faire les choses à leur place, mais de les aider à continuer à pouvoir faire des choses avec un maximum d'autonomie ».

Pour mieux comprendre

Face au vieillissement, la singularité des Marpa

Nicolas Maulny est responsable au sein du pôle d'Action sanitaire et sociale (ASS) de la MSA Bourgogne. Il s'occupe plus particulièrement du développement de l'offre de services sur le territoire dont les Marpa font partie. À ses yeux, face au défi démographique et social que pose le vieillissement, ces structures constituent une réponse adaptée et pertinente.

Quel est le lien entre les Marpa et la MSA ?

Nicolas Maulny : à la MSA, on est dans l'accompagnement des services mis en place dans les Marpa. Nous sommes les garants de la qualité des services proposés. Nous vérifions qu'ils correspondent aux normes en matière d'hygiène, de qualité d'accueil... Nous n'en sommes pas les gestionnaires, mais nous avons un rôle d'autorité financière.

Dans quel paysage s'inscrivent-elles ?

N. M. : le cadre dans lequel évoluent les Marpa a beaucoup changé. Jusqu'en 2015, il n'y avait pas de statut défini dans le cadre de la loi. On pouvait être à la fois sur de la résidence service, ou sur des petites unités de vie, avec, parfois, un accompagnement médicalisé. Le statut des Marpa pouvait être mouvant et l'autorité qui décidait de l'orientation de ces structures, c'était les Conseils départementaux. Fin 2015, la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a été porteuse d'une volonté forte de structuration de l'offre en direction des personnes en perte d'autonomie. Elle a permis la création des résidences autonomie. De ce fait, les Marpa ont hérité d'un statut spécifique qui les oblige à respecter le cadre des résidences autonomie, avec des critères très précis.

Comment évalue-t-on la perte d'autonomie ?

N. M. : lorsque se pose la question de la prise en charge de la perte d'autonomie, la personne concernée est évaluée sur ses capacités d'autonomie, sur ses besoins de soutien dans la vie quotidienne, avec les critères de la grille Autonomie gérontologique et groupe Iso ressources (Aggir). Sur des Gir 5 ou 6, on est sur des personnes encore autonomes mais qui peuvent avoir besoin d'un soutien ponctuel dans leur quotidien : aide ménagère ou portage de repas à domicile. Mais dès qu'on passe au Gir 4, on arrive sur des personnes dépendantes. Un plan d'aide est alors mis en place par le Conseil départemental à travers l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa). Là, on arrive sur des services de type infirmier à domicile ou des accompagnements vers des résidences adaptées à la perte d'autonomie.

Réfléchir à l'autonomie passe-t-il forcément par une réflexion sur l'habitat ?

N. M. : depuis 2005, le vieillissement de la population en France, lié à l'arrivée à la retraite de la génération des "baby-boomers" a mis en tension le système de prise en charge des personnes âgées. En France, en 2030, on devrait arriver à 18 millions de personnes de plus de 75 ans, mais nous ne disposons que de 750.000 places en Ehpad. Il faut donc réfléchir au parcours résidentiel de ces personnes et que l'on trouve des

moyens de les aider à vivre le plus longtemps possible à leur domicile. Dans ce contexte, les Marpa prennent une autre dimension. Elles s'insèrent entre le domicile et l'Ehpad. Les résidences autonomie que nous proposons s'adressent à des personnes encore autonomes mais il s'agit de logements sociaux avec des restes à charge cadrés par le label Marpa. Elles comportent un projet qui leur permet d'être à la fois ouvertes sur la vie sociale du territoire et sur les besoins des populations de résidents.

Dans ce contexte, les Marpa peuvent-elles répondre aux attentes ?

N. M. : elles ont une carte à jouer, en particulier sur les territoires ruraux. Elles correspondent aux attentes de personnes âgées de plus en plus désireuses de rester le plus longtemps possible à leur domicile. C'est notamment mis en évidence par une récente enquête du Credoc qui montre que 85 % des personnes vieillissantes ont ce souhait. En face, nous avons des domiciles de moins en moins adaptés au vieillissement. L'enjeu de créer des habitats intermédiaires inclusifs est donc important. En Bourgogne, on sait que le vieillissement de la population est encore plus important que dans beaucoup d'autres régions. On est sur un territoire marqué, de ce point de vue, en termes démographiques. Il y a aussi l'enjeu de vieillir en proximité de son environnement de vie habituel. Les Ehpad, même si ce n'est pas une généralité, sont souvent dans les centres-bourgs, alors que l'habitat intermédiaire et inclusif porte aussi l'idée de regroupement de plusieurs formes de résidences. On est également dans l'idée d'un habitat diffus, avec des formes proches de la colocation, des approches nouvelles. Par exemple, le label Marpa nous offre la possibilité de créer des Marpa-écoles où les enfants prennent leur déjeuner avec les résidents. En 2035, en France, on aura plus de personnes de plus de 65 ans que de jeunes de moins de 25 ans ! C'est un véritable bouleversement des rapports sociaux qui se dessine et cela nous pousse à réfléchir au financement des réponses à y apporter. Souvent, l'arrivée en Ehpad est consécutive à ce qu'on nomme le "glissement gériatrique" : une chute qui démontre que son habitat n'est pas adapté, qui réduit la mobilité. Du coup on perd ses capacités... Avoir des habitats moins médicalisés mais prévus pour accompagner le vieillissement, moins encadrés, avec des personnes plus autonomes, c'est la possibilité de vieillir plus longtemps à domicile. Cela permet aussi de désengorger un habitat plus médicalisé, apte à répondre aux besoins de personnes beaucoup plus dépendantes. Face au défi du vieillissement, les Marpa ont une singularité à faire valoir.

Sur le vif

Ginette Commelin, Marpa Anaïs à Cormatin « Ce n'est pas une maison de retraite ! »

Il y a bientôt un an, Ginette Commelin a quitté le Var pour se rapprocher de ses enfants. C'est à la Marpa Anaïs de Cormatin qu'elle a trouvé un chez soi agréable et rassurant.



Ginette Commelin, en compagnie de Marie Blancheau, responsable de la Marpa Anaïs de Cormatin.

Née à Paris, Ginette Commelin a vécu près de cinquante ans à Toulon dans le Var. Mais au décès de son époux, elle s'est retrouvée toute seule loin de sa famille installée plus au nord du pays. À 86 ans, il lui fallait se rapprocher de ses enfants. Résidant à Cluny, ces derniers lui ont proposé de venir à la Marpa Anaïs de Cormatin. Ginette Commelin ne connaissait pas du tout le concept de Marpa. Les premiers mots qui lui viennent à l'esprit quand elle parle de sa nouvelle maison, c'est que « l'on n'a pas du tout l'impression de vivre dans une maison de retraite », s'enthousiasme-t-elle. « On est vraiment comme chez soi ». Mais, contrairement à une habitation ordinaire, « on s'y sent rassuré », confie Ginette qui sait en effet qu'elle peut compter sur une présence permanente 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

« Il y a tout ce qu'il faut ! »

Comme tous les résidents de la Marpa, elle porte sur elle un badge de télésurveillance. Sur place, Ginette peut aussi recourir à de nombreuses prestations : ménage, repas, blanchisserie, etc... « Il y a tout ce qu'il faut ! », apprécie la résidente qui cite aussi le coiffeur, le pédicure... Tous viennent à elle sans qu'elle ait besoin de se déplacer, souligne-t-elle. Située à l'extrémité du bourg de Cormatin, la Marpa Anaïs est à quelques mètres seulement d'une maison de santé. Celle-ci abrite –entre autres– deux jeunes médecins et des infirmières libérales qui se rendent à la Marpa quatre fois par jour, indique Marie Blancheau, responsable de la Marpa.

Une terrasse, des enfants, la campagne...

Ginette est heureuse de faire visiter son bel appartement comprenant une chambre et une grande pièce à vivre donnant sur une petite terrasse de plain-pied. Dans ce logement confortable, meublé et décoré avec soin par l'occupante, la retraitée continue de cultiver sa passion pour les plantes vertes. « Je regarde la télévision, je lis beaucoup. L'après-midi, je rends visite à une voisine avec qui je me suis liée d'amitié. Parfois, je vais me promener jusqu'à la rivière... J'aime bien aussi m'asseoir sur ma terrasse. Je regarde les enfants sortir de l'école... ». La Marpa est en effet à deux pas d'un groupe scolaire et d'une crèche. Une proximité qui permet des échanges intergénérationnels, confie Marie Blancheau. Chaque jour, des animations variées sont proposées à la vingtaine de résidents de la Marpa Anaïs. ■

La Nièvre, territoire d'expérimentation

Coordinatrice du Dispositif d'accompagnement pour personnes âgées (Dapa) aux PEP Centre-Bourgogne-Franche-Comté, Sophie Diaw aborde deux projets de Marpa très innovants qui prendront place dans la Nièvre.



Pour Sophie Diaw, l'intérêt des projets de Marpa nivernais est qu'ils sont porteurs d'une approche élargie et inédite de l'accompagnement des personnes âgées en milieu rural.

pour 200 places en résidences autonomie. L'association PEP CBFC y a répondu, pour une implantation sur la communauté de communes Haut-Nivernais-Val d'Yonne, à Surgy, près de Clamecy. « Sur ce projet, précise Sophie Diaw, nous avons une autorisation de 34 places (32 hébergements permanents et 2 temporaires). Nous partons sur l'idée d'une plateforme services personnes âgées et pas seulement sur une résidence. En fonction des résultats de l'étude menée pour connaître les besoins du territoire, nous conserverons le socle hébergement-restauration-accompagnement-résidence autonomie, mais nous développerons en parallèle des activités différentes telles que l'accueil de couples aidant-aidé pour offrir du répit, l'accueil à la journée de personnes isolées, de personnes handicapées, ou l'accueil temporaire en sortie de Soins de suite et de réadaptation (SSR) ».

Des projets encore à affiner

Au sein de l'association PEP Centre-Bourgogne-Franche-Comté (CBFC), le Dispositif d'accompagnement pour personnes âgées (Dapa) comprend six résidences autonomie Marpa (trois en Côte-d'Or et trois dans le Doubs) qui emploient une quarantaine de personnes. Ce dispositif devrait bientôt s'étoffer puisque deux autres Marpa sont actuellement en projet dans la Nièvre, en co-construction avec MSA Services. « Notre partenariat avec la MSA sur les projets de Marpa est précieux, précise Sophie Diaw, coordinatrice du Dapa au PEP CBFC, notamment en termes d'ingénierie sociale et d'études de besoins ». Le point de départ pour la Nièvre, c'est un appel à projets du Conseil départemental

Dans le cadre des Marpa, cette approche, axée sur une offre de services élargie, est nouvelle. Elle est le fruit d'une réflexion entamée il y a deux ans. Sa mise en œuvre s'appuiera sur des partenariats. La Marpa de Surgy devrait se concrétiser sous la forme d'un bâtiment neuf. L'autre projet nivernais découle d'un Appel à manifestation d'intérêt (Ami) concernant de l'habitat inclusif. Il devrait trouver place à Lormes, plus à l'est dans le département. « Le contour du projet n'est pas encore totalement défini, souligne Sophie Diaw. Là encore, on évoque de l'habitat inclusif, de la résidence autonomie, de l'accueil en sortie de SSR ou autre... Tout dépendra de ce que révélera l'étude de besoins qui va être lancée très bientôt ». ■

Pierre Bonnevie, MSA Services Bien vieillir sans quitter son territoire

MSA Services est la structure d'ingénierie qui accompagne les projets de Marpa en Bourgogne. Animée par les valeurs de la MSA, elle apporte son expertise à des projets dont le seul but est de permettre à des personnes de bien vieillir sans quitter leur territoire.

Filiiale de la MSA dédiée à l'accompagnement de projets en milieu rural, l'association MSA Services est un acteur majeur du montage d'habitat pour les seniors et notamment des Marpa. S'inscrivant dans l'action sociale de la MSA, –qui est à l'origine du label Marpa–, MSA Services assure une mission d'ingénierie auprès des porteurs de projets.

Préciser les besoins

« Un accompagnement complet qui débute par une enquête auprès de la population pour voir

si des besoins existent, où ils sont, comment ils s'expriment, sur quels types de réalisations ils portent (EHPAD, lotissement, Marpa). Cette enquête permet de préciser ces besoins (surfaces, fourchette de prix, services associés...) avant de passer à l'étape du calibrage du projet », présente Pierre Bonnevie, responsable MSA Services Bourgogne Franche-Comté. L'accompagnement porte alors sur la recherche de subventions et le dépôt des différents dossiers. Place ensuite au montage proprement dit incluant « l'aspect architectural, le financement, le projet social ou d'établissement », décrit Pierre Bonnevie.

Projet de territoire

L'accompagnement repose sur un gros travail d'animation et de mobilisation de la population et des différents acteurs du territoire, confie le responsable de MSA Services. Il faut en effet « promouvoir le projet, obtenir le relais des

acteurs locaux de santé et du social. Il faut que le projet s'inscrive dans une dynamique locale », résume Pierre Bonnevie qui ajoute que la mobilisation de la collectivité porteuse du projet est déterminante.

Rester au village

L'une des missions de MSA Services est de trouver la gouvernance et le bon gestionnaire de ce futur établissement médico-social. La complexité grandissante d'une telle gestion fait qu'elle revient de moins en moins à des structures communales. Et le montant de l'investissement en fait une charge plus à la portée d'une intercommunalité, laisse entendre Pierre Bonnevie qui ajoute que MSA Services « pousse pour une gestion par un établissement public ou privé non lucratif (association) ». Car la philosophie des Marpa demeure un projet de territoire avec une vocation sociale forte pour répondre aux besoins de la population.



« L'enjeu du vieillissement en milieu rural est énorme. La volonté de la MSA est de permettre aux personnes de pouvoir vieillir dans leur environnement de vie », conclut Pierre Bonnevie. Trois projets de Marpa sont actuellement suivis par MSA Services en Bourgogne. ■

Victime d'un accident causé par un tiers : signalez-le !

Vous avez été victime d'un accident ou d'agressions causés par un tiers ? Cet accident a généré des dépenses de santé. Pour une prise en charge plus juste, le bon réflexe est de prévenir la MSA.

Un élève bousculé et des lunettes cassées, une victime blessée sur la place passager d'un véhicule, une jambe cassée suite à une chute sur un sol glissant dans un magasin... On peut être confronté à un accident dans nos activités quotidiennes. On se rend chez le médecin ou aux urgences mais les circonstances de l'accident ne sont pas toujours précisées. Les frais de santé (médecin, kinésithérapeute, médicaments...) occasionnés sont pris en charge par la MSA. Or, dans ces situations comme dans de très nombreux cas, un tiers responsable est impliqué. Pensez à signaler votre accident à votre MSA.

Un double intérêt pour la victime

Après l'étude de votre dossier, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge de frais complémentaires non couverts par la MSA (par exemple, des frais dentaires, des frais d'optique, une perte de salaire...). Vos préjudices personnels (dommages matériels, souffrances physiques ou morales...) peuvent également être couverts.

Un enjeu financier pour tous

En signalant votre accident à la MSA, elle pourra récupérer ces dépenses (frais de soins, indemnités journalières...) auprès de l'assureur du tiers responsable. Par ce geste citoyen, vous contribuez à la bonne gestion du système de santé. La prise en charge des soins est assumée par l'assureur du tiers responsable et non par la collectivité. On estime que la MSA pourrait récupérer chaque année jusqu'à 60 millions d'euros auprès des assureurs privés.

Quels types d'accidents concernés ?

Si vous ou un membre de votre famille avez été victime de l'un des accidents suivants, vous êtes concerné :

- Accident de la circulation
- Chute (glissade dans un magasin, par exemple)
- Accident provoqué par un objet appartenant à un tiers (chute d'un pot de fleurs, d'une tuile, d'une branche...)
- Accident dû à un mauvais état de la voirie ou à des travaux mal signalés
- Agression (coups et blessures volontaires, déclarés ou non à la police ou à la gendarmerie)
- Blessure causée par un animal (morsure, renversement...)
- Accident de chasse
- Accident de sport (coup pendant un match...) ou accident scolaire
- Accident médical (erreur médicale, infection contractée en milieu hospitalier...)
- Accident du travail dans des cas très particuliers

Comment signaler à la MSA ?

Informez de votre accident le professionnel de santé qui vous soigne. Et pensez à le signaler à votre MSA soit :

- en envoyant le formulaire "Enquête accident" téléchargeable sur le site : bourgogne.msa.fr
- en adressant un mail par le service "Mes messages, mes réponses" disponible dans Mon espace privé.

Bon à savoir : vous pouvez signaler un accident même s'il a eu lieu plusieurs mois auparavant.

L'appli SR voit le jour !

Cette nouvelle application mobile "made in Bourgogne Franche-Comté" est le fruit d'un travail collectif entre les MSA de Franche-Comté, de Bourgogne et le Service de Remplacement de Bourgogne Franche-Comté, qui viendra en aide aux agriculteurs pour les prises de consignes lors de remplacement sur leurs exploitations.

En effet, pour de nombreuses raisons, un agriculteur peut s'absenter de son exploitation, certaines sont prévisibles, d'autres non : maladie, accident, arrivée d'un enfant, situation d'épuisement professionnel, formation, responsabilités syndicales ou électives, mais aussi congés, entrent dans le cadre du service de remplacement. Dans ce cas, les exploitants n'ont pas toujours la possibilité d'échanger avec les agents qui les remplacent. Des erreurs, des oublis et des accidents peuvent arriver. L'objectif de l'appli SR, qui est en cours de développement, permettra d'y remédier.

Pratique d'utilisation, l'appli SR permettra à l'exploitant de mettre à disposition de l'agent de remplacement, toutes les consignes nécessaires et essentielles au bon fonctionnement de l'exploitation : géolocalisation de l'exploitation, fonctionnement de la salle de traite, nombre de vaches à traire, soins aux autres bêtes, emplacement des compteurs électriques et compteurs d'eau...

Véritable outil moderne au service de la prévention des risques

professionnels dans le monde agricole, l'appli SR sera progressivement mise à la disposition des agriculteurs et agents de remplacement au cours de cette année dans la région Bourgogne Franche-Comté. ■



L'appli SR

En bref

Pour ma famille, j'ai des droits

Votre situation familiale évolue : déménagement, naissance, séparation, décès d'un proche, etc. À chaque étape de la vie, il existe des solutions et des aides adaptées à votre situation. Ne restez pas sans droits ! Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > particulier > vous guider dans vos démarches.

Jeunes : vos droits sociaux

Démarrer dans la vie active est un grand tournant dans la vie, avec son lot de changements : premier emploi, premier appartement, la gestion des dépenses du quotidien, etc. Pour mieux appréhender et gérer cette nouvelle étape de vie, des aides existent. Et vous y avez peut-être droit. Quelles sont ces aides ? De quels montants sont-elles ? Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > particulier > vous guider dans vos démarches.

Ma CEAM à portée de main

La Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) est désormais disponible en trois clics sur l'application "Ma msa & moi". Vous faites votre demande et dès le lendemain, votre CEAM est disponible sur votre smartphone. Gratuite et valable deux ans, la CEAM facilite la prise en charge de vos soins médicaux lors d'un séjour temporaire en Europe : vacances, week-end, stage, études, mission professionnelle...

Vous recrutez des saisonniers étrangers ?

Des procédures et des formalités sont à suivre et diffèrent selon la situation et leur nationalité. Consultez nos fiches d'information pour tout savoir sur les démarches sur bourgogne.msa.fr > employeur > embauche et déclarations > emploi de travailleurs étrangers.

Versement de l'Allocation de rentrée scolaire

L'allocation de rentrée scolaire vous aide à faire face aux dépenses occasionnées par la rentrée. Pour bénéficier de cette prestation, vous n'avez aucune démarche à effectuer si vos enfants ont moins de 16 ans. S'ils sont âgés de 16 à 18 ans, une déclaration de situation est nécessaire. Faites votre déclaration dès maintenant en quelques clics dans Mon espace privé. Cette allocation sera versée à partir de mi-août 2022.

Voilà l'été !

Le soleil : pour les fruits oui, mais pas pour vous

Vous effectuez un travail saisonnier en extérieur ? Protégez-vous des effets nocifs du soleil ! Portez un chapeau ou une casquette à rabats sur la nuque, portez des vêtements couvrants, utilisez de la crème solaire sur le visage et les parties découvertes et pensez à vous hydrater.

Protégez-vous contre les tiques !

Vous êtes travailleur forestier ou promeneur ? La piqûre d'une tique peut provoquer la maladie de Lyme. Quelques réflexes à adopter : portez des vêtements couvrants, appliquez un répulsif et inspectez votre peau. Demandez conseil à votre pharmacien ou à votre médecin en cas de doute. Plus d'infos sur : gareauxtiques.fr